

AXE-EXPERTISE S.A.
Jérôme RANOCCHI
Commissaire aux comptes
405, Rue du Grand Gigognan
84000 AVIGNON

FIDAC S.A.S.
Philippe ROUSTAN
Commissaire aux comptes
169, Avenue Pierre Sépard
84200 CARPENTRAS

SA THOMAS FLEURS

ZAC du Plan – Avenue de Counoise

84320 ENTRAIGUES SUR SORGUE

*Société Anonyme (390 662 716 RCS AVIGNON)
au Capital de 526.253,81 Euros.*

***RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES***

*Statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 Décembre 2009*

*Rapport sur les comptes consolidés - SA THOMAS FLEURS à Entraigues (84)
Exercice clos le 31 Décembre 2009*

PR JF

RAPPORT

**des Commissaires aux comptes sur les Comptes Consolidés clos au
31/12/2009**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- *le contrôle des comptes consolidés de la société Thomas Fleurs (390 662 716 RCS AVIGNON), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société THOMAS FLEURS. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

AXE-EXPERTISE S.A.
Jérôme RANOCCHI
Commissaire aux comptes
405, Rue du Grand Gigognan
84000 AVIGNON

FIDAC S.A.S.
Philippe ROUSTAN
Commissaire aux comptes
169, Avenue Pierre Sémard
84200 CARPENTRAS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans l'annexe :

- *Au titre de l'information relatée à la page 24 sur l'incertitude de la continuité d'exploitation, nous estimons que l'information donnée en annexe est pertinente.*
- *Au titre de l'information relatée aux pages 11 et 12 sur la ventilation des immobilisations incorporelles exposée aux points 2.1 et 2.2 qui décrit le choix de la méthode utilisée conformément à l'avis 2006-E du 6/12/2006 du CU du CNC.*

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent vos procédures d'arrêtés des comptes consolidés et notamment en matière d'appréciation et de la justification du périmètre de consolidation, des retraitements de consolidation et des opérations de consolidation.*
- *Nos travaux ont également portés sur l'analyse des opérations qui conduisent au traitement des titres de participation et partage des capitaux propres et notamment sur l'écart d'acquisition.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

AXE-EXPERTISE S.A.
Jérôme RANOCCHI
Commissaire aux comptes
405, Rue du Grand Gigognan
84000 AVIGNON

FIDAC S.A.S.
Philippe ROUSTAN
Commissaire aux comptes
169, Avenue Pierre Sémard
84200 CARPENTRAS

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Avignon, le 11 Juin 2010

AXE – EXPERTISE S.A.

Jérôme Ranocchi

FIDAC S.A.S.

Philippe ROUSTAN

GROUPE THOMAS FLEURS

COMPTES CONSOLIDÉS 2009

*Comptes consolidés
Annexes*



Nous avons le plaisir de vous présenter ci-après les comptes consolidés au
31 décembre 2009 du Groupe THOMAS FLEURS

Les comptes consolidés du Groupe THOMAS FLEURS sont complétés de l'annexe
ci-jointe dans laquelle toute information vous sera donnée sur :

1. Le périmètre de consolidation.
2. Les règles et méthodes comptables.
3. Certains postes du bilan.
4. Certains postes du compte de résultat.
5. D'autres informations.

Le Groupe THOMAS FLEURS se présentait comme suit au 31 décembre 2009 :



- 95 % de Sarl SPRINGTIME – THOMAS FLEURS NANCY
- 99 % de Sarl SAVID FLEURS – THOMAS FLEURS HYERES
- 95% de Sarl MAC FLEURS – VENTES A DISTANCE
- 87.6 % de Sarl FLEURS CASH AUVERGNE
- 100% de Sarl BERRY FLEURS
- 75% de Sarl FLORA PROVENCE
- 75% de WALLFLOWER
- 100% de PHOCEA FLEURS – MAC FLEURS MARSEILLE
- 70 % de Sarl FLORLANGUEDOC – THOMAS FLEURS MONTPELLIER
- 100 % de 8 SEASONS BV – Holding détentrice de 100 % de GOUVERNEUR & CO BV
- 75% de THOMAS MAJORISTA DE FLORS

La Sarl SPRINGTIME a été créée en novembre 2003 pour acquérir un fonds de commerce de grossiste en fleurs et plantes à JARVILLE (54) à proximité de NANCY. Elle exploite cette activité depuis décembre 2003. En 2009 les agrandissements ont été achevés.

La Sarl SAVID FLEURS a été créée en avril 2006 pour s'implanter au sein du Marché aux Fleurs à HYERES (83) et y développe son activité depuis fin mai 2006.

La Sarl MAC FLEURS créée fin 2006 a débuté son activité en avril 2007. Cette société, par l'intermédiaire de son site internet actualisé très régulièrement, permet aux professionnels fleuristes de commander et de régler les fleurs qui leur seront ensuite livrées.

La Sarl FLEURS CASH AUVERGNE créée en décembre 1994 est implantée à proximité de Clermont Ferrand à Pont du Château (63) et y exploite un établissement de négoce de gros demi-gros de fleurs, plantes et accessoires.

Des travaux d'agrandissement de l'espace de vente frigorifié ont été réalisés en 2009. Désormais les locaux sont reliés à un autre bâtiment occupé par la société HORTICASH.

La participation de 87,6% a été acquise fin juin 2007.

La Sarl BERRY FLEURS a été créée en janvier 1996 et si elle a domicilié son siège à Pont du Château (63) tout comme FLEURS CASH AUVERGNE, son activité est itinérante dans la région du BERRY, elle visite les fleuristes avec un camion frigorifié. La participation de 100 % a été acquise fin juin 2007.

La Sarl FLORA PROVENCE créée en juillet 2000 est un acteur essentiel du Marché aux Fleurs à HYERES (83) puisqu'elle y collecte les apports des producteurs et est rémunérée à la commission pour ce service. La Sarl FLORAPROVENCE développe une activité de négoce à l'export.

La participation de 75 % a été acquise en octobre 2007.

La Sarl WALLFLOWER créée fin 2007 a débuté son activité en 2008. Cette société, commercialise un produit nouveau, le « Cadre vivant », permettant d'accrocher au mur une composition de plantes. Le développement s'est accentué en 2009 avec une offre sur le marché des jardineries. Monsieur VAN DER HORST Eric a été nommé Co-Gérant en 2009.

La Sarl PHOCEA FLEURS créée en février 2002 est implantée au MIN des Arnavaux à MARSEILLE(13) elle y a acquis un fonds de commerce de négoce en gros, demi gros orienté fleuristes.

La participation de 100% a été acquise fin décembre 2007.

La Sarl FLORLANGUEDOC créée début 2008 a débuté son activité en mai 2008 à GIGEAN à quelques kilomètres de MONTPELLIER.

Tout comme à Entraigues, deux professionnels ont rejoint THOMAS FLEURS MONTPELLIER. Il s'agit d'ANADIA pour la partie plantes et HORTICASH pour la partie fournitures du complexe.

En 2008, la société GOUVERNEUR a rejoint le groupe THOMAS FLEURS. Cette société commerciale est présente sur les cadrans au Pays Bas. Elle continue à approvisionner le Groupe en Fleurs de Hollande.

Cette société est détenue à 100% par l'intermédiaire de la société 8 SEASONS, également située aux PAYS BAS.

Début 2009 la Société THOMAS FLEURS a finalisé la prise de participation dans la Société espagnole THOMAS MAJORISTA DE FLORS grossiste en fleurs basée à proximité de Barcelone. Cette société a été créée fin 2008 pour l'acquisition du fonds de commerce de la société FLORCLOS dirigée par Monsieur Santiago LINCOLN. L'établissement exploité depuis de nombreuses années est situé à Villasar de mar où se trouve un des deux marchés aux fleurs de Barcelone.

La société THOMAS MAJORISTA DE FLORS fait l'objet d'une intégration globale portant sur la totalité des opérations de l'exercice 2009.

A ce jour, les intérêts minoritaires sont détenus :

- par l'actuel dirigeant du Groupe THOMAS FLEURS
Pour les sociétés SAVID FLEURS, SPRINGTIME

- par les cédants des sociétés acquises en 2007, à savoir :
Pour FLEURS CASH AUVERGNE Monsieur Richard PESCE
Pour FLORA PROVENCE Monsieur Patrick CARRASCO

- par des personnes physiques dont le Co-Gérant Monsieur VAN DER HORST Eric et Monsieur CUSSOL David dans la Sarl WALLFLOWER.

- Par un autre administrateur de la SA THOMAS FLEURS dans la Sarl MAC FLEURS

- par le groupe FLORIS à hauteur de 30 % pour la Sarl FLORLANGUEDOC.

- par les cédants de la société acquise en 2009, à savoir Santiago LINCOLN son dirigeant pour THOMAS MAJORISTA DE FLORS à hauteur de 25 %.

GROUPE THOMAS FLEURS CONSOLIDE

ACTIF en Euros	Notes	2009			2 008
		Brut	Amort.	Net	
Ecart d'acquisition	2.1	1 288 771	224 620	1 064 151	718 919
Frais d'établissement		8 637	5 127	3 510	5 843
Parts de marché	2.1	1 086 000		1 086 000	1 086 000
Fonds de commerce		748 639		748 639	328 639
Autres immobilisation incorporelles		132 495	66 172	66 323	84 182
Total immobilisations incorporelles	3.1	3 264 542	295 919	2 968 623	2 223 583
Constructions		212 410	4 245	208 165	-
Installations techniques mat.outill		1 905 152	399 436	1 505 716	1 467 455
Autres immobilisation corporelles		2 906 277	974 359	1 931 918	1 869 965
Immobilisations en cours		-		-	14 709
Total immobilisations corporelles	3.2	5 023 839	1 378 040	3 645 799	3 352 129
Titres de participations		939 497	-	939 497	914 497
Autres immo. financières		107 938	-	107 938	104 600
Total immobilisations financières	3.4	1 047 435	-	1 047 435	1 019 097
ACTIF IMMOBILISE		9 335 816	1 673 958	7 661 858	6 594 809
Stocks march., en cours & produits		974 635	9 666	964 969	851 190
Clients et comptes rattachés	3.5	4 211 395	404 850	3 806 545	3 901 194
Avances et acomptes versés sur cdes		49 965		49 965	11 537
Autres créances	3.6	1 448 900	35 096	1 413 804	2 146 711
Impôts différés actifs	3.6	332 387		332 387	353 533
Disponibilités		906 915		906 915	1 325 517
ACTIF CIRCULANT		7 924 196	449 612	7 474 585	8 589 682
Comptes de régularisation et assimilés		-		-	-
TOTAL ACTIF		17 260 012	2 123 570	15 136 442	15 184 491

GROUPE THOMAS FLEURS CONSOLIDE

PASSIF en Euros		2009	2008
Capital		526 254	524 058
Réserve légale		52 406	52 406
Prime d'émission		3 316 472	3 283 569
Autres Réserves			
Réserves consolidées		544 705	989 185
Report à nouveau		-	-
Résultat (part du Groupe)		- 255 196	- 445 620
Total Capitaux propres du Groupe		4 184 641	4 403 598
Intérêts minoritaires dans les réserves		173 236	86 927
Intérêts minoritaires dans les résultats		-26 202	-125 126
Total Intérêts minoritaires		147 034	-38 199
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.7	4 331 675	4 365 399
Ecart d'acquisition	2.1	-	19 740
PROVISIONS POUR RISQUES	3.8	-	19 740
Emprunts et dettes ets de crédit	3.9	6 505 870	5 817 352
Emprunts et dettes financières divers	3.9	1 707 015	1 784 806
Total emprunts et dettes financières		8 212 886	7 602 158
Fournisseurs et comptes rattachés		1 822 762	2 501 221
Dettes fiscales et sociales		692 208	599 065
Avances et acomptes reçus sur cdes		1 988	1 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		40 935	95 898
Produits constatés d'avance		33 989	
Total dettes fournisseurs et autres	3.10	2 591 882	3 197 194
TOTAL DETTES		10 804 768	10 799 352
comptes de régularisation		-	-
TOTAL PASSIF		15 136 442	15 184 491

GROUPE THOMAS FLEURS
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009

En Euros		2009	%	2008	%
	Notes				
Chiffre d'affaires France		21 234 145	81.93%	20 473 069	82.07%
Chiffre d'affaires Export		4 683 380	18.07%	4 471 540	17.93%
Chiffre d'affaires nets	4.1	25 917 525	100,00%	24 944 609	100,00%
Production immobilisée		-	0,00%	-	0,00%
Subvention d'exploitation		22 872	0,09%		0,00%
Transferts de charges d'exploitation & reprises prov.		56 506	0,22%	61 015	0,24%
Autres produits		5 129	0,02%	9 858	0,04%
Variation encours de production		- 8 043			
Total produits d'exploitation		25 993 989	100,30%	25 015 482	101,28%
Marchandises consommées		19 291 130	74.43%	17 675 134	70,86%
Autres achats et charges externes	4.2	2 875 095	11.09%	4 911 494	19,69%
Valeur Ajoutée		3 827 764	14.77%	2 428 854	9.74%
Salaires et charges		3 037 617	11.72%	2 510 059	10.06%
Impôts et taxes		183 462	0.71%	194 976	0.78%
Excédent brut d'exploitation		606 685	2.34%	- 276 181	-2.14%
Autres charges de gestion courante		55 665	0,22%	42 805	0,78%
Dotations nettes aux amort. et provision	4.3	714 120	2.76%	422 485	1.69%
Résultat d'exploitation - Opérations courantes		- 163 100	- 0,63%	- 741 471	0,17%
Résultat d'exploitation - Opérations non courantes	4.4	143 444	0.55%	108 132	0.43%
Résultat financier	4.5	- 124 339	- 0.48%	- 322 660	- 1,29%
RESULTAT COURANT		- 143 995	- 0.56%	- 955 999	- 3.83%
Impôts	4.6	- 8 527	0.03%	470 212	1.89%
RESULTAT NET des entreprises intégrées avant amort Ecarts d'acquisition		- 152 522	-0.59%	- 485 787	-1.95%
Amort Ecart acquisition		- 128 877	-0.50%	- 84 959	-0.34%
RESULTAT NET des entreprises intégrées		- 281 399	-1.09%	- 570 746	-2.29%
Intérêts minoritaires dans le résultat		- 26 202	- 0.10%	- 125 126	0.50%
RESULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		- 255 196	-0.98%	- 445 620	-1,95%
RESULTAT NET par action		- 0.07		- 0.13	

GRUPE THOMAS FLEURS
Tableau de flux de trésorerie - En K€

<i>En milliers d'Euros</i>	2009
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat d'exploitation des entreprises intégrées	(163)
Amortissements et provisions	510
Résultat brut d'exploitation	347
Variation besoin en fonds de roulement d'exploitation	86
Flux net de trésorerie d'exploitation	433
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :	
Frais financiers	(358)
Produits financiers	234
Impôt sur les sociétés	(9)
Charges et produits non récurrents liés à l'activité	61
Résultat de entreprises mises en équivalence	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	361
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisition d'immobilisations	(877)
Cession d'immobilisations	153
Incidence des variations de périmètre	(667)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 391)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Augmentation de capital	34
Dividendes versés	(12)
Réduction de capital	
Réduction des autres fonds propres(Ecart acqu.)	(20)
Emprunts souscrits	1 128
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(798)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	332
Incidence des variations monétaires	
Variation de trésorerie	(698)

Variation de trésorerie	(698)
Trésorerie d'ouverture	
Disponibilités	1 325
Soldes créditeurs de banque	(2 472)
Position nette à l'ouverture	(1 147)
Trésorerie de clôture	
Disponibilités	907
Soldes créditeurs de banque	(2 752)
Position nette à la clôture	(1 845)

1°) INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Pour l'établissement des comptes consolidés, il a été compris dans le périmètre de consolidation du GROUPE THOMAS FLEURS les entreprises suivantes :

Sociétés	Forme juridique	% intérêt	Méthode de consolidation	N°siren	Pays
SPRINGTIME	SARL	95%	Intégration globale	450967807	France
SAVID	SARL	99%	Intégration globale	489722017	France
MAC FLEURS	SARL	95%	Intégration globale	493432801	France
FLEURS CASH AUVERGNE	SARL	87,6%	Intégration globale	399333772	France
BERRY FLEURS	SARL	100%	Intégration globale	312466691	France
FLORAPROVENCE	SARL	75%	Intégration globale	432203677	France
PHOCEA FLEURS	SARL	100%	Intégration globale	440971901	France
WALLFLOWER	SARL	75%	Intégration globale	501452197	France
FLORLANGUEDOC	SARL	70%	Intégration globale	502364375	France
GOUVERNEUR/ 8 SEASONS	SARL	100%	Intégration globale		Pays bas
THOMAS MAJORISTA DE FLORS	SARL	75%	Intégration globale		Espagne

La Société THOMAS FLEURS SA détient 92.40% de la société Civile dénommée SCI VAN PUL.

La SCI VAN PUL est titulaire d'un contrat de crédit bail immobilier avec la société BAIL ENTREPRISES. Le contrat, d'une durée de douze ans a débuté en octobre 2006.

Au 31 décembre 2009 le montant des redevances restant à payer s'élevait à 1 471 K€ (35 x 42 K€). Ces échéances sont minorées par imputation sur l'avance preneur dont le solde était au 31 décembre 2009 de 109 K€. En 2008, une expertise immobilière a fait ressortir une valeur de l'immeuble hors investissements spécifiques de 2 600K€.

La SCI VAN PUL donne en sous location les locaux d'Entraigues à la société THOMAS FLEURS ainsi qu'aux deux autres sociétés présentes RENAUD (fournitures) et SODIVE (plantes).

La Société THOMAS FLEURS a souscrit au capital de la SCI DE L'Auvergne à hauteur de 50%. Cette société a été créée pour l'édification du bâtiment formant le nouvel ensemble immobilier qu'occupent FLEURS CASH AUVERGNE et la Société HORTICASH.

D'autre part la Société THOMAS FLEURS détient 20 % d'une ferme en Namibie dénommée OLIVE RIDGE. Une avance de 150 000 a été consentie à OLIVE RIDGE. Les titres ont été acquis pour 20 dollar Namibien soit environ 2 euros. Une évaluation des biens ainsi que des potentiels de rentabilité a été réalisée par un expert autochtone. Cette évaluation ne met pas en doute le possible recouvrement de cette créance.

Il n'a pas été jugé utile d'intégrer ces sociétés dans le périmètre de consolidation.

1.1/ Incidence sur la trésorerie de la variation du Périmètre

La nouvelle société incluse dans le périmètre se nomme THOMAS MAJORISTAS de FLORS. Cette société détient un fonds de commerce dont l'exploitation est assurée depuis de nombreuses années par Monsieur Santiago LINCOLN.

		THOMAS MAJORISTAS
Prix de Revient titres acquis	A	675 000
Trésorerie à l'acqu.	B	8 405
Incidence sur trésorerie variation périmètre (A-B)		666 595
Situation nette hors trésorerie		886 116
Correction fonds de commerce		- 470 000
Ecart d'acquisition		474 109
- Intérêts des minoritaires		-223 630
Total		666 595

2°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Observations préliminaires :

Le groupe THOMAS FLEURS, dépasse désormais les seuils qui l'exemptaient de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

En conséquence, le conseil d'administration de la société THOMAS FLEURS a établi les présents comptes.

Les informations ont été établies à partir des comptes individuels au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 des sociétés suivantes :

- THOMAS FLEURS
- SPRINGTIME
- SAVID
- MACFLEURS
- FLEURS CASH AUVERGNE
- BERRY FLEURS
- FLORAPROVENCE
- PHOCEA FLEURS
- WALLFLOWER
- FLORLANGUEDOC
- THOMAS MAJORISTAS DE FLORS

Ainsi qu'à partir de comptes consolidés entre 8 SEASONS et GOUVERNEUR au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 établis par le Cabinet E&Y qui suit sur place ces sociétés.

Toutes les sociétés du groupe THOMAS FLEURS sont consolidées par intégration globale.

Les dates de clôture ont été harmonisées toutes les sociétés clôturent au 31 décembre.

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe sont établis selon les règles comptables en vigueur en France. Le Groupe applique, pour ses comptes consolidés, les méthodes d'évaluation et les principes de consolidation tels qu'ils ressortent des dispositions définies par le règlement CRC n°99-02.

Plus précisément, les règles suivantes ont été appliquées :

Comptes consolidés - 4 juin 2010

Notes faisant partie intégrante des comptes consolidés

Page 10 sur 24

FR JR

2.1/ Ecart d'acquisition

Les écarts de première consolidation représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres.

Les capitaux propres sont ceux qui apparaissent après que des reclassements et des retraitements aient été effectués pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé.

Conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité, les écarts sont analysés et, le cas échéant, affectés aux éléments d'actifs correspondants : l'écart résiduel non affecté est inscrit en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur 10 ans. ↓

Les titres des sociétés suivantes ont été souscrits à la constitution :

- SPRINGTIME
- SAVID
- MAC FLEURS
- WALLFLOWER
- FLORLANGUEDOC

L'acquisition en 2009 de la société espagnole, a induit également la détermination d'un écart d'acquisition.

Ventilation et origine	THOMAS MAJORISTAS
Prix de Revient titres acquis	675 000
% acquisition	75%
Quote part Capitaux propres	670 891
Différence A-B	4 109

Fonds de Commerce	-470 000
Ecart d'acquisition actif	474 109
Ecart d'acquisition passif	
Credit impot/déficits ant.	
Total	4 109

La quote-part de Capitaux propres correspond à ceux de THOMAS MAJORISTAS DE FLORS.

L'évaluation de l'actif de la société THOMAS MAJORISTAS DE FLORS a conduit à revoir la valeur initialement du fonds de commerce inscrite dans ses comptes.

La différence entre le prix de revient des titres acquis et la quote part des capitaux propres a pu s'analyser en écart d'acquisition actif après retraitement du fonds de commerce comme le met en évidence le tableau ci-dessus pour La société THOMAS MAJORISTAS DE FLORS.

La Société THOMAS FLEURS a décidé dans les comptes consolidés d'utiliser la faculté d'inscription, sur une ligne distincte en immobilisations incorporelles, des parts de marchés acquises lors d'un regroupement d'entreprises dès lors qu'elles peuvent être évaluées de manière fiable. Ces parts de marché doivent être soumises à des test de dépréciation en cas

d'indice de perte de valeur, selon les dispositions prévues à l'article 322-5 du règlement N°99-03.

Cette possibilité ressort de l'avis N° 2006-E du 6 décembre 2006 du comité d'urgence du CNC.

En vertu de ce choix, lors de la première consolidation, l'évaluation des actifs et passif détenus par l'entreprise acquise, a conduit à inscrire un montant représentant une part de marché.

Cette part de marché est appréciée en fonction du Chiffres d'affaires de l'entité acquise.

A chaque clôture il est étudié s'il est opportun de déprécier cette valeur.

Les sommes inscrites sur la ligne distincte Parts de marché ne font pas l'objet d'un amortissement contrairement à celles inscrites en écart d'acquisition.

Ventilation par entité Fonds de Commerce, Parts de marché, Ecarts d'acquisition

	SPRINGTIME	FLEURS CASH	BERRY FLEURS	FLORAPROV	PHOCEA	Groupe G-8 SEASONS	THOMAS MAJORISTA	CUMUL
Fonds de commerce	156 000		22 639		150 000		420 000	748 639
Parts de Marchés		360 000	99 000	253 000		374 000		1 086 000
Ecart d'acquisition		163 611	39 000	210 648		401 403	474 109	1 288 771
<i>Amort écart d'acquisition au 31/12/2008</i>		-24 678	-5 882	-25 043		-40 140	0	-95 743
<i>Dotation amort. écart acqu.</i>		-16 361	-3 900	-21 065		-40 140	-47 411	-128 877
<i>Cumul au 31/12/2009</i>		-41 039	-9 782	-46 108		-80 280	-47 411	-224 620

2.2/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent outre les frais d'établissement :

- Le poste part de marché
- Le poste écart d'acquisition
- pour une part les éléments incorporels du fonds acquis par la société SPRINGTIME.
- Les fonds de commerce figurant à l'actif des sociétés acquises (PHOCEA et BERRY FLEURS)
- D'autre part, les logiciels.

Les actifs immobilisés incorporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à la valeur comptable.

2.3/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition, hors frais financiers.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

	Durée d'utilisation en année
Instal. Techn. Matériel	5 à 8 ans
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de transport	2 à 5 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

L'application des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a pas eu d'incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées par le Groupe ne sont pas décomposables. L'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait pas ressortir de différences significatives par rapport aux durées d'usage.

Le retraitement optionnel des immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail n'a pas été retenu. Les loyers de crédit-bail se trouvent enregistrés dans le poste « autres achats et charges externes ». Les engagements de crédit-bail sont indiqués en annexe des comptes consolidés (§ 3.3).

2.4/ Immobilisations financières

Ce poste comprend :

- Les titres de participation dans la SCI VAN PUL (Détenion de 92.4% dont 5% déjà acquis en 2007).
- Les titres de participation dans la SCI DE L'Auvergne (Détenion de 50%). Le reste du capital est détenu par le groupe CAMUS.
- Les dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5/ Opérations réciproques

Les opérations entre entreprises consolidées ont été éliminées sur la base de celles enregistrées dans les comptes de la société THOMAS FLEURS.

2.6/ Impositions différées

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs enregistrés au bilan consolidé.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures. Les actifs correspondants à des déficits fiscaux reportables ne sont inscrits au bilan que si leur récupération est probable. Le Groupe ne procède pas à l'actualisation des impôts différés.

Il a été considéré judicieux à titre exceptionnel en 2008 pour les deux sociétés qui y ont débuté leur activité à savoir les sociétés FLORLANGUEDOC et WALLFLOWER de constater un crédit d'impôt au titre des déficits dégagés en 2008 respectivement par ces dernières.

La constatation de ce crédit d'impôt latent a eu pour effet d'accroître le résultat. L'incidence pour l'année 2008 était significative et s'élevait à 275 K€.

Les sociétés pour lesquelles une créance d'impôt avait été constatée à l'acquisition ont pu voir leur créance ajustée à la baisse en fonction de leur résultat ou du montant de leur déficit reportable. Il s'agit des sociétés FLEURS CASH AUVERGNE, BERRY FLEURS et WALLFLOWER.

2.7/ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Aucune provision pour risques et charges n'a été constatée dans les comptes consolidés.

Toutefois, l'écart d'acquisition passif issu de la prise de contrôle de la Société PHOCEA FLEURS a été rapporté exceptionnellement au résultat pour son solde soit 19 740 euros.

2.8/ Indemnités de départ à la retraite

La comptabilisation optionnelle de la provision pour indemnité pour départ à la retraite n'a pas été retenue par le groupe.

2.9/ Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le **Résultat Net Part du Groupe** par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2009, soit 3 453 109.

3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

3.1/ Immobilisations incorporelles (en K€)

Valeurs brutes	31.12.08	Acquis.	Cessions	Autres Mouvt.	31.12.09
Frais d'établissement	8				8
Logiciels	107	10			117
Frais de recherche dvpt	16				16
Fonds de commerce	329			420	749
Part de marché	1 086				1 086
Ecart d'acquisition	814			474	1 288
Total	2 360	10	-	894	3 264

Amortissements	31.12.08	Dotations	Reprises	Autres Mouvt.	31.12.09
Frais d'établissement	3	2			5
Logiciels	35	18			53
Frais de recherche dvpt	3	10			13
Fonds de commerce					
Part de marché					
Ecart d'acquisition	96	129			225
Total	137	159	-	-	296

La colonne Autres Mouvements est composée des sommes issues des comptes des sociétés acquises.

3.2/ Immobilisations corporelles (en K€)

Valeurs brutes	31.12.08	Acquis.	Cessions	Autres Mouvt.	31.12.09
Construction		212			212
Matériel industriel	1 721	237	26		1 932
Instal. Agenc.	2 038	292	13	15	2 332
Mat. Transport	336	42	58	23	343
Mat. Bureau et informatique- Mobilier	189	16	1		204
Autres matériel	184	40	224		
Immobilisations en cours	15			(15)	
Total	4 483	839	322	23	5 023

Amortissements	31.12.08	Dotations	Reprises	Autres Mouvt.	31.12.09
Constructions		4			4
Matériel industriel	243	197	20		420
Instal. Agenc.	397	205	2		600
Mat. Transport	235	49	49		235
Mat. Bureau et informatique- Mobilier	83	37	1		119
Autres mat	171		171		
Total	1 129	492	243		1 378

La colonne Autres Mouvements est composée des sommes issues des mutations de comptes à comptes ainsi que des valeurs reçues de l'intégration de la Société THOMAS MAJORISTA DE FLORS.

Le poste autres matériels au 31/12/2008 faisait apparaître 501 K€ dont 317 K€ ont été reclassés. Il en est de même pour les dotations aux amortissements pour 249 K€.

3.3/ Crédits baux (en K€)

Informations relatives aux crédits-baux souscrits par le Groupe au 31.12.2009 :

- Valeur brute des immobilisations	139 K€
- Redevances versées en 2009	39 K€
- Redevances restant à verser	32 K€

3.4/ Immobilisations financières (en K€)

Valeurs brutes	31.12.08	Augm.	Dimin.	Autres Mouvt.	31.12.09
Participations	914	25			939
Créances rattachées					-
Autres Immob financières					
Dépôts et cautionnements	105	3			108
Total	1 019	28			1 047

Le poste Participations a augmenté du fait de la souscription au capital de la SCI de l'Auvergne.

3.5/ Créances clients (en K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Comptes clients	4 142	4 112
Factures à établir	69	22
Total	4 211	4 134

	31.12.2009	31.12.2008
Provisions pour dép. Créances	405	233

A l'exception des sommes indiquées ci-dessous, la totalité du poste « clients » est constituée de créances à moins d'un an.

Deux clients de la société THOMAS FLEURS présentant des soldes élevés ont fait l'objet en 2010 d'une prise de garantie sur des biens immobiliers. Ces créances d'un montant global de 293 132 euros au 31 décembre 2009 sont converties en sommes remboursables sur une période pluriannuelle (10 ans) adossée à une inscription hypothécaire sur des biens qui ont une valeur supérieure à la somme due.

Le montant des clients dus et des provisions pour créances clients au 31/12/2008 ont été majorés de 180 K€.

3.6/ Autres créances (en K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs débiteurs	-	-
Frs emb. à rendre		
Personnel av et acomptes	12	9
Frs avances et acomptes	50	12
Frs avoirs à recevoir	2	54
Créances fiscales	428	710
Créances sociales	53	
Avances en comptes courants	498	501
Débiteurs divers	384	803
Impôts différés temporaires	16	12
Crédit IS sur entités acquises et créés	332	354
Charges const. D'av.	57	68
Total	1 832	2 613

	31.12.2009	31.12.2008
Provisions pour dép. Autres Créances	35	12

La totalité des postes « autres créances et charges constatées d'avance » est essentiellement constituée de créances à moins d'un an.

Demeurent à plus d'un an les sommes suivantes :

Créance de SPRINGTIME sur HORTICASH FOURNITURES d'un montant de 75 K€ .

Créance sur OLIVE RIDGE d'un montant de 150 000 euros dont le remboursement est envisagé progressivement mais à partir de 2011.

Les avances en comptes courant concernent la SCI VAN PUL.

3.7/ Variation des capitaux propres

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé qui étaient de 4 365 399 € au 31 décembre 2008 représentent 4 331 675 € au 31 décembre 2009. Cette variation se justifie comme suit :

En K€	Capital	Réserve Légale	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
Situation à la clôture N - 1	524	52	3 284	990	(446)	0	(38)	4 366
Augmentations Capital	2		32					34
Intérêts des min./ Nvles fil.							223	223
Affectation du résultat				(446)	446			0
Résultat de l'exercice					(255)		(26)	(281)
Distribution de dividende							(12)	(12)
Situation à la clôture N	526	52	3 316	544	(255)	0	147	4 331

Le capital social s'établit à 526 254 € au 31 décembre 2009 et correspond au capital social de la société THOMAS FLEURS, tête de groupe.

Le capital social a fait l'objet de plusieurs augmentations depuis la création en 1993 de la société THOMAS FLEURS. Deux augmentations du capital social sont intervenues en 2007.

L'introduction au marché libre ainsi que les différentes augmentations depuis ont généré une prime d'émission inscrite pour sa valeur nette (déductions au titre des frais liés aux augmentations de capital)

Une augmentation de capital est intervenue en 2009 créant 14 409 nouvelles actions.

3.8/ Provisions pour risques et charges (en K€)

L'écart d'acquisition négatif lié à la prise de participation totale fin 2007 de la Société PHOCEA FLEURS a été rapporté à titre exceptionnel au résultat en 2009 pour son solde soit 19740 euros.

3.9/ Dettes financières (en K€)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

	31.12.09	31.12.08
Dettes à long et moyen terme	3 753	3 345
dont < 1 an	801	592
dont > 1 an et < à 5 ans	2 691	2 194
dont > à 5 ans	261	559
Total dettes financières court terme	2 752	2 472
TOTAL	6 505	5 817

Les dettes financières à court terme se sont trouvées majorées de l'annulation des Effets escomptés non échus des opérations internes et des différences liés aux dates d'enregistrement des encaissements interco (20 K€) : de 1452 K en 2009 et de 1056 K€ en 2008.

Dans l'année 2009, le groupe a souscrit 1 128 K€ d'emprunt auprès des établissements financiers, dont 635 K€ par Thomas Fleurs SA, 250 K€ par Springtime, 210 K€ par Fleurs Cash Auvergne, 23 K€ par Florlanguedoc et 10 K€ par Berry fleurs.

Emprunts et dettes financières diverses :

	31.12.09	31.12.08
Comptes courants d'associés	183	13
Dettes holding Gouverneur BV	1 460	1 650
Divers	64	121
Total	1 707	1 784

Les dettes envers la Holding Gouverneur BV comprennent 60 K€ au titre de l'acquisition de la Société Gouverneur & Co.

3.10/ Autres dettes (en K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs	1 823	2 501
Fournisseurs d'immob	-	-
Clients créditeurs	2	1
Dettes sociales	433	361
Dettes fiscales	259	238
Autres dettes	41	96
Produits constatés d'avance	34	-
TOTAL	2 592	3 197

Les produits constatés d'avance comprennent l'IS latent provenant de l'annulation d'une provision déduite fiscalement au titre de la dépréciation d'une créance sur une société consolidée.

3.11/ Comptes de régularisation passif s(en K€)

NEANT

3.12/ Engagements hors bilan

- Crédit baux : cf § 3.3.
- Engagement de retraites : cf § 2.7.
- Effets escomptés non échus :

	31.12.2009	31.12.2008
EENE entreprises consolidées	1 867	1 280
EENE neutralisé opérations réciproques	- 1 432	- 1 056
Total	435	224

4°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.1/ Chiffre d'affaires (K€)

Information sectorielle

Le premier et unique niveau d'information sectorielle est organisé par secteur géographique.

	31.12.09	31.12.08
Chiffre d'affaires France	21 234	20 473
Chiffre d'affaires UE	4 683	4 471
Total	25 917	24 944

4.2/ Charges externes (K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Fournitures consommables	272	513
Leasings, locations et charges locatives	781	729
Entretien et maintenance	168	138
Assurances	79	73
Commissions et honoraires - transport	999	2 783
Publicité, cadeaux	95	97
Frais de déplacement et réception	136	181
Frais postaux et télécommunication	111	80
Frais bancaires et autres charges diverses	158	317
Services extérieurs divers	75	
TOTAL	2 875	4 911

Le Poste Commissions et honoraires - transport diminue fortement en raison d'une incorporation de ces charges aux achats consommés. Il en est de même pour le poste fournitures consommables.

4.3/ Dotations nettes aux amortissements et provisions (K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	522	390
Dotations aux provisions	203	32
Dotations sur charges à étaler		
Reprise sur dotations	11	
TOTAL	714	422

4.4/ Résultat d'exploitation – opérations non récurrentes (K€)

Produits non récurrents	31.12.2009	31.12.2008
Produits de cession d'immobilisations	153	196
Reprise sur écart acqu. Passif	20	
Autres produits divers	67	141
Total	240	337

Charges non récurrentes	31.12.2009	31.12.2008
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés	91	196
Autres charges diverses	6	33
Total	97	229

Résultat – opérations non récurrentes	143	108
--	------------	------------

4.5/ Résultat financier (en K€)

Charges financières	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts des emprunts	180	126
Intérêts bancaires	118	129
dotation provision déprec. VMP		125
Autres charges financières	60	104
Total	358	484

Produits financiers	31.12.2009	31.12.2008
Revenus des créances		33
Revenus des prêts		20
Produit de cession VMP	95	20
Reprise provision VMP	125	
Autres produits financiers	14	88
Total	234	161

Résultat financier	(124)	(323)
---------------------------	--------------	--------------

4.6/ Charge d'impôt (en K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Impôt exigible	- 43	- 225
Impôt différé	51	- 245
Charge nette d'impôt	8	- 470

Preuve d'impôt

	31.12.2009	31.12.2008
Résultat avant impôts	- 273	- 1 040
Taux d'impôt	33.33%	33.33%
Impôt théorique	- 91	- 346
Produits non imp. Charges ND	3	16
Crédit impôt recherche	- 59	- 144
IFA		3
Impôt sur perte et résult., non imp.	85	- 14
Impôt sur amort écart acquis.	43	28
Econ IS sur amort dérog.	- 8	- 5
Divers		1
Impôt à taux différent	24	- 27
Report en arrière de déficit taux dif,		18
Charge d'impôt dans le compte de résultat	8	- 470

Assiette des impôts différés

	31.12.2009	31.12.2008
Organic, effort construction	39	38
Provisions non déductibles	1	1
Taux d'impôt différés	33.33%	33.33%
Montant des impôts différés	12	12

5°) AUTRES INFORMATIONS

5.1/ Effectifs

	31.12.2009	31.12.2008
CADRES	8	7
NON CADRES	80	71
Total	88	78

5.2/ Rémunération des mandataires sociaux (en K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Rémunération des organes de Direction (dont administrateurs)	100	203

5.3/ Rémunération des Commissaires aux comptes (en K€)

	31.12.2009	31.12.2008
Rémunération pour leur mandat légal	26	26

5.4 Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le modèle économique du groupe THOMAS Fleurs génère 4 natures de revenus :

- Vente de fleurs coupées ou de tableaux végétaux selon le mode Cash and Carry ou sur Internet
- Vente de chariots démontables

Pour ces deux premières natures de revenus, le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires est la livraison.

- Location de chariots
- Refacturations de services

Pour ces deux autres natures de revenus, le fait générateur de la reconnaissance est la réalisation de la prestation de services. Les éventuels décalages entre facturation et exécution du service sont régularisés à la clôture.

5.5 Continuité d'exploitation

Les présents comptes consolidés sont arrêtés en appliquant le principe de continuité d'exploitation.

La Société Thomas Fleurs ainsi que ses filiales utilisent auprès de leurs partenaires établissements bancaires des facilités de caisse ainsi que des lignes d'escomptes de façon régulière tout au long de l'exercice avec des pointes en liaisons avec les dates de fortes ventes.

La Société Thomas Fleurs ainsi que ses filiales utilisent en le respectant pleinement le niveau maximal des autorisations consenties. Il résulte de ces précisions que la continuité de l'exploitation est sous tendue au maintien durant l'exercice à venir des conditions octroyées par les partenaires établissements bancaires.

A l'heure des présentes demeure l'incertitude sur le renouvellement des lignes de crédit court termes et moyen termes octroyés par les établissements bancaires auquel cas la continuité d'exploitation serait compromise.

De même il apparaît une incertitude à l'heure des présentes à l'effet de garantir que la capacité de remboursement qui ressort des perspectives sera réalisé, auquel cas la continuité d'exploitation serait compromise.